



# CLUB DES MARCHEURS DE ROUBAIX

SIEGE  
RESTAURANT LA PAPILLOTE  
3, RUE DE L'EPEULE 59100 ROUBAIX  
tél: 03.20.27.63.32

CORRESPONDANCE  
Mr LOUIS DESROCHES  
4, RUE DESCARTES 59100 ROUBAIX  
tél: 03.20.36.20.90 fax : 03.20.24.73.98

EMAIL  
cm.roubaix59100@nordnet  
(à partir du  
1°/09/2012)

## INVITATION AUX 28 HEURES INTERNATIONALES DE ROUBAIX A LA MARCHE

Monsieur/Madame Franz LEIJTENS CLUB: RWW ROTTERDAM

Ligue ou Pays: HOLLANDE

Cher ami(e) sportif (ve)

le 25 juin 2012,

Nous avons le plaisir de vous inviter à prendre part à la 59<sup>ème</sup> Edition des 28 HEURES DE ROUBAIX les 15 et 16 septembre 2012 .

Cette épreuve de marche athlétique est sélective au PARIS-COLMAR 2013 et à LA FRANCOIS 1er 2013.

Comme en 2011 cette compétition aura pour cadre le PARC BARBIEUX, fermé à la circulation urbaine pour votre sécurité. Le départ, sera donné le SAMEDI 15 SEPTEMBRE à 13 heures place SAINT-PIERRE à CROIX.

Sur un circuit homologué, une boucle de 15 km en milieu Urbain vous est proposé pour rejoindre le circuit permanent de 3035mètres (.715) au PARC BARBIEUX jusqu'au dimanche 16 septembre ou vous évoluerez sur un parcours de 1000 mètres (dit allez-retour) dès 16 heures jusqu'à votre dernier passage sur la ligne d'arrivée à 17 heures.

VOUS TROUVEREZ EN ANNEXE LE REGLEMENT DE CETTE EPREUVE INTERNATIONALE AINSI QUE SON BULLETIN D'ENGAGEMENT.

Veillez nous adresser au plus vite votre engagement en n'oubliant pas de nous préciser votre date de naissance, le numéro de votre licence (obligatoire) le nom exact de votre club et le bref résumé de votre palmarès. En nous en avisant rapidement, de votre venue ou de votre forfait, vous nous aiderez à connaître de façon rapide le plateau de notre prochaine Edition 2013.

LES ENGAGEMENTS SONT A ADRESSER à Mr LOUIS DESROCHES 4, rue DESCARTES 59100 ROUBAIX,(ou par EMAIL à cm.roubaix59100@nordnet.fr à partir du 1°/09/2012)

Les concurrents qui désirent arriver le vendredi soir 14 septembre, doivent le signaler lors de leur engagement pour bénéficier de l'hébergement et du restaurant. Il en est de même pour les petits déjeuners et le repas de samedi matin. Toutefois, à partir de cette année une participation leur sera demandée, selon l'article 9 du règlement joint.

Il est rappelé que le comité directeur, ne prendra en charge aucun des frais lors de votre séjour, autres que ceux prévus par notre organisation pour la période allant de l'accueil du vendredi soir au dimanche soir 17h. Si vous désirez séjourner à ROUBAIX après l'épreuve, une réservation pourra être prise POUR VOUS par l'ORGANISATION par paiement à l'avance.

Le droit d'engagement à verser à la remise des dossards qui aura lieu dès le vendredi soir pour se poursuivre le samedi matin est fixé à 17 € (DIX SEPT EUROS).

L'athlète par le simple engagement atteste, avoir passé un examen médical annuel obligatoire pour sa licence et être en état de santé compatible à sa participation à la compétition.

Nous vous rappelons que les 28HEURES INTERNATIONALES DE MARCHE ATHLETIQUE dont la 59<sup>ème</sup> Edition consécutive aura lieu sur le site du PARC BARBIEUX est sélective au PARIS-COLMAR 2013 et à LA FRANCOIS 1er 2013.

La date limite des engagements est fixé au samedi 8 septembre 2012 DERNIER DELAI.  
Les détails complémentaires de l'organisation, vous seront communiqués fin août.

Dans l'attente de votre réponse ,et nous l'espérons de votre engagement , nous vous prions de croire cher(e) ami(e) , à l'assurance de nos sentiments sportifs les plus cordiaux.

Le secrétaire Louis DESROCHES





# CLUB DES MARCHEURS DE ROUBAIX

## SIEGE

RESTAURANT LA PAPILLOTE  
3, RUE DE L'EPEULE 59100 ROUBAIX  
tél: 03.20.27.63.32

## CORRESPONDANCE

Mr LOUIS DESROCHES  
4, RUE DESCARTES 59100 ROUBAIX  
tél: 03.20.36.20.90 fax : 03.20.24.73.98

## EMAIL

[cm.roubaix59100@nordnet.fr](mailto:cm.roubaix59100@nordnet.fr)  
(à partir du  
1°/09/2012)

59ème édition les samedi 15 et dimanche 16 septembre 2012  
des 28 HEURES INTERNATIONALES DE ROUBAIX A LA MARCHÉ

## REGLEMENT

Sous les règlements de la COMMISSION NATIONALE DE MARCHÉ DE LA FEDERATION FRANCAISE D'HATLETISME , LE CLUB DES MARCHEURS DE ROUBAIX organise les samedi 15 et 16 septembre 2012, les 28 HEURES INTERNATIONALES DE ROUBAIX à la Marche, ouverte aux marcheurs des catégories SENIORS et VETERANS. Licenciés à la F.F.A ou ressortissants d'une fédération affilié à l'I.A.A.F. Pour les concurrents étrangers.

Le circuit homologué

Au départ le samedi 15 septembre 2012 à 13 heures, une boucle en milieu urbain de 15km (couverte 1 fois) vous est proposé pour rejoindre ensuite LE CIRCUIT PERMANANT DE 3035,715 mètres sur le site du PARC BARBIEUX jusqu'au dimanche 16 ou dès 16 heures, vous évoluerez sur un circuit de 1000 mètres jusqu'à la ligne d'arrivée finale à 17 heures.

LES PARTICIPANTS DU FAIT DE LEUR ENGAGEMENT déclarent OBSERVER LE REGLEMENT GENERAL DES CIRCUITS SELECTIFS A PARIS-COLMAR et FRANCOIS1er, ainsi que le règlement spécifique des 28 HEURES DE ROUBAIX ci-dessous.

### ARTICLE 1

Tenue vestimentaire impeccable et correction absolue envers les officiels et le public, sous peine d'exclusion immédiate de l'épreuve.

### ARTICLE 2

Les concurrents devront marcher selon la manière définie par les règlements internationaux de l'I.A.A.F.en vigueur concernant la marche athlétique. Les infractions seront sanctionnées par des arrêts obligatoires dont les durées sont fixées par la C.N.M.Toutefois, si la faute est importante ,ou volontaire, suivant l'appréciation des juges la disqualification pourra être immédiate sans avertissement préalable.

### ARTICLE 3

Dossards obligatoires : l'un sur la poitrine, l'autre dans le dos (avec puce intégrée) non repliés, visibles de jour comme de nuit.

### ARTICLE 4

Les entraineurs pédestres seront tolérés sur le parcours, sauf lors de la dernière heure de marche soit le dimanche à partir de 16 heures. Ils évolueront au côté de leur marcheur sous leur propre responsabilité et sous réserve qu'ils ne créent pas une gêne pour le marcheur qu'ils entraînent, ou pour tout autre concurrent.

### ARTICLE 5

La circulation n'étant pas neutralisée sur la boucle de 15 km ,les concurrents devront se conformer au code de la route. Interdiction d'emprunter les trottoirs sauf en cas de danger immédiat.

### ARTICLE 6

Pour figurer au classement final et prétendre aux récompenses , le minimum parcouru lors des 28 heures de marche sera de 144 km pour les hommes, de 115 km pour les femmes, le franchissement de la ligne d'arrivée le dimanche à 17 heures est obligatoire.

...../.....

ARTICLE 7

Un poste de secours du CENTRE FRANCAIS DE SECOURISME DU NORD sera présent sur le site du PARC BARBIEUX.

ARTICLE 8

Deux postes de ravitaillement seront sur le site su PARC BARBIEUX dès la fin de la boucle de 15 km.

ARTICLE 9

Seul une participation aux frais de déplacements du concurrent, sera attribué, suivant les possibilités du comité organisateur. Sous la réserve d'avoir couvert au moins 100km avant un éventuel abandon.

Hébergement et repas

Pour les marcheurs éloignés devant arriver la veille à Roubaix, l'hébergement à l'hôtel sera prévu pour la nuit du vendredi 14 à samedi 15 septembre (dîner du vendredi ,petit déjeuner et déjeuner du samedi compris) pour l'athlète et un accompagnateur à condition d'en faire la demande lors de l'inscription.

Participation 2012

Afin de garder notre capacité à vous accueillir dans les meilleures conditions, nous sommes contraint de vous demander une participation soit :

1 marcheur et son accompagnateur : 30€ (TRENTE EUROS) comprenant l'hébergement et repas

1 marcheur venant seul : 20€ ( VINGT EUROS) comprenant l'hébergement et repas.

Par mesure de simplification, cette somme sera déduite de votre indemnité des frais de déplacement ,ou demandée en cas d'abandon avant le 100ème KM.

ARTICLE 10

Des prix en espèces seront offerts à tout les concurrents classés ( grille de prix jointe) sous réserve d'avoir effectué le kilométrage défini à l'article 6.

ARTICLE 11

Le club déclare contracté, une assurance responsabilité civile auprès de la compagnie A.I.A.C. Courtage  
« LA SAUVEGARDE ».

ARTICLE 12

Le club décline toute responsabilité au sujets des accidents ou de vols qui surviendraient durant l'épreuve. Tout préjudice ou détérioration causé du fait d'un concurrent, d'un suiveur, ou d'une autre personne, sera sous son entière responsabilité.

ARTICLE 13

LES JUGES ARBITRES, auront tous pouvoirs pour veiller au bon déroulement de l'épreuve ,et prendre les sanctions éventuelles.

ARTICLE 14

Un droit d'inscription de 17€ (DIX SEPT EUROS) sera demandé à la remise des dossards. La présentation de la licence en cours de validité est obligatoire.

ARTICLE 15

La date limite des engagements est fixé au samedi 8 septembre.

ARTICLE 16

Le simple fait de participer à cette compétition implique la connaissance entière du présent règlement, ainsi que l'acceptation de tous ses termes. Tout point non prévu dans ce règlement sera examiné par le Comité Organisateur de l'épreuve, dont les décisions seront souveraines.

LE COMITE ORGANISATEUR



## CLUB DES MARCHEURS ROUBAISIEENS

59<sup>ème</sup> Edition des "28 HEURES INTERNATIONALES DE ROUBAIX A LA MARCHE"  
des SAMEDI 15 et DIMANCHE 16 SEPTEMBRE 2012



À titre expérimental, il a été décidé pour cette année d'offrir des PRIX EN ESPECES à tous les concurrents classés, suivant la grille ci-dessous:

1 <sup>er</sup>	700 €	11 <sup>ème</sup>	120 €	21 <sup>ème</sup>	70 €	31 <sup>ème</sup>	40 €
2 <sup>ème</sup>	500 €	12 <sup>ème</sup>	120 €	22 <sup>ème</sup>	70 €	32 <sup>ème</sup>	40 €
3 <sup>ème</sup>	400 €	13 <sup>ème</sup>	100 €	23 <sup>ème</sup>	60 €	33 <sup>ème</sup>	40 €
4 <sup>ème</sup>	300 €	14 <sup>ème</sup>	100 €	24 <sup>ème</sup>	60 €	34 <sup>ème</sup>	40 €
5 <sup>ème</sup>	250 €	15 <sup>ème</sup>	100 €	25 <sup>ème</sup>	60 €	35 <sup>ème</sup>	40 €
6 <sup>ème</sup>	220 €	16 <sup>ème</sup>	80 €	26 <sup>ème</sup>	60 €	36 <sup>ème</sup>	30 €
7 <sup>ème</sup>	200 €	17 <sup>ème</sup>	80 €	27 <sup>ème</sup>	50 €	37 <sup>ème</sup>	30 €
8 <sup>ème</sup>	180 €	18 <sup>ème</sup>	80 €	28 <sup>ème</sup>	50 €	38 <sup>ème</sup>	30 €
9 <sup>ème</sup>	150 €	19 <sup>ème</sup>	70 €	29 <sup>ème</sup>	50 €	39 <sup>ème</sup>	30 €
10 <sup>ème</sup>	150 €	20 <sup>ème</sup>	70 €	30 <sup>ème</sup>	50 €	40 <sup>ème</sup>	30 €

Tous les arrivants à partir de la 41<sup>ème</sup> place percevront 20 €

☞ Barème de prix supplémentaires pour les femmes :

EN PLUS des prix gagnés suivant leur classement au général global, les 8 premières Dames recevront les sommes suivantes:

1 <sup>ère</sup>	250 €	5 <sup>ème</sup>	100 €
2 <sup>ème</sup>	200 €	6 <sup>ème</sup>	80 €
3 <sup>ème</sup>	150 €	7 <sup>ème</sup>	50 €
4 <sup>ème</sup>	120 €	8 <sup>ème</sup>	50 €

Nous insistons sur le fait que ces primes seront offertes EN PLUS DES PRIX REMPORTEES par les Féminines concernées.

☞ Prime offerte pour celui qui améliorerait la meilleure PERFORMANCE DE L'EPREUVE (qui est actuellement de 255,540 Kms) : 300 € ☞



59ème Edition des "28 HEURES INTERNATIONALES DE ROUBAIX A LA MARCHE"  
des SAMEDI 15 et DIMANCHE 16 SEPTEMBRE 2012  
BULLETIN D'ENGAGEMENT

NOM et PRENOMS:.....

ADRESSE:.....  
.....

CLUB:.....

PAYS:.....

NUMERO DE LICENCE:.....

DATE DE NAISSANCE:.....

SEXE:.....

Je vous confirme mon engagement pour les 28 HEURES INTERNATIONALES DE ROUBAIX  
A LA MARCHE.

J'arriverai à Roubaix: Le VENDREDI 14 SEPTEMBRE

Le SAMEDI 15 SEPTEMBRE

(Cocher la case correspondante  )

Je serai accompagné de ..... suiveurs et accompagnateurs.

Je prends note que le Club Organisateur prend en charge le logement pour la nuit du  
Vendredi 14 au Samedi 15/09 ( si j'arrive la veille à Roubaix ) + le repas du Vendredi soir + le petit  
déjeuner du Samedi 15/09 au matin + le repas du Samedi 15/09 vers 11 Heures; POUR MOI MEME  
ET UN ACCOMPAGNATEUR ( les frais de mes accompagnateurs supplémentaires seront à MA  
CHARGE ). AUX CONDITIONS DE L'ARTICLE 9 DU REGLEMENT CI-JOINT

Dans le cas où j'arrive le Vendredi 14/09 à Roubaix, je réserve ..... chambres pour moi et  
mes accompagnateurs.

( Le Club Organisateur ne prendra en charge AUCUN FRAIS APRES L'EPREUVE. Donc si un  
concurrent veut passer la nuit du Dimanche 16 au Lundi 17/09 à Roubaix, il pourra demander aux  
organisateur de réserver une chambre pour lui A SES FRAIS ).

Signature du concurrent ou du Responsable du Club:

A RETOURNER DUMENT COMPLETE S.V.P. AVANT LE SAMEDI 8 SEPTEMBRE DERNIER DELAI

à: Louis DESROCHES

4 rue Descartes

59 100 ROUBAIX

